

■ **Société d'équipements publics du Haut-Léman S.A.**, à La Tour-de-Peilz, CH-550-0119767-5 (FOSC du 10.09.2002, p. 14). Les biens de la société sont repris par l'Etat de Vaud et les communes de Montreux, Vevey et de La Tour-de-Peilz. La société est dissoute conformément à l'art. 751 CO. Toutefois, à défaut du consentement des administrations fiscales, la radiation, conformément à l'art. 751 CO, ne peut être opérée.

Journal no 6334 du 08.06.2006
(03416936 / CH-550.0.119.767-5)